



## 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	CS-MOLY
<b>Code du produit</b>	GRCSMOLY400G60CS, GRCSMOLY17KG, GRCSMOLY55KG, GRCSMOLY180KG
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucun.
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Graisse antifriction adhésive et pour charge élevée, insoluble à l'eau.
<b>Fabricant</b>	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada  Informations générales : 1-888-592-5837  <a href="http://www.aerochem.ca">www.aerochem.ca</a> <a href="mailto:info@aerochem.ca">info@aerochem.ca</a>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

## 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	---

### SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2)  
Sensibilisation cutanée (Catégories 1)

#### ATTENTION

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée  
H316 : Provoque une légère irritation cutanée  
P261 : Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et les aérosols.  
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.  
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Irritation cutanée (Catégorie 3).

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	45 - 70 %
Distillats d'hydrocarbures lourds et paraffinés (hautement raffiné)	64742-65-0	10 - 30 %
Carbonate de calcium	471-34-1	5 - 10 %
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	68584-23-6	1 - 5 %
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2	1 - 5 %
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	1 - 5 %
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	1 - 5 %
Sulfure de molybdène	1317-33-5	1 - 5 %

**Note:** La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Peut causer un assèchement de la peau, des démangeaisons et une irritation. Peut causer une réaction allergique de la peau.
<b>Note au médecin</b>	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Ininflammable. Peut être combustible à haute température. Dégage des vapeurs toxiques et irritantes sous conditions de feu.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.

<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Le liquide flottant sur l'eau peut se déplacer vers une source d'ignition et propager un incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.
--	---

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer ou racler et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Utiliser dans un endroit bien aéré. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Éviter la contamination avec un autre produit chimique. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
<b>Température de stockage</b>	0 à 50°C (32 à 122°F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.			
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , OSHA, RSST
Distillats d'hydrocarbures lourds et paraffinés (hautement raffiné)	VECD	Brouillard	10 mg/m <sup>3</sup>	ON , RSST
	VEMP (8h)	Brouillard	1 mg/m <sup>3</sup>	BC
Carbonate de calcium	VECD	Brouillard	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , ON, RSST
		Poussière respirable	20 mg/m <sup>3</sup>	BC
		Poussière totale	10 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , RSST

Sulfure de molybdène	VEMP (8h) VEMP (8h)	Poussière respirable Poussière totale	3 mg/m <sup>3</sup> 10 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , BC, ON ACGIH , BC, ON, RSST
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
<b>Mesures de protection individuelle</b>				
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.			
<b>Mains</b>	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.			
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier synthétique ou de Néoprène, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.			
<b>Voies respiratoires</b>	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.			
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.			
 Lunettes anti-éclaboussures    Gants de nitrile				

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Graisse (Liquide)	<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable
<b>Couleur</b>	Noir	<b>Limite d'inflammabilité</b>	N.Dis.
<b>Odeur</b>	Légère d'huile minérale	<b>Point d'éclair</b>	>180 °C (356 °F)
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	N.Dis.
<b>pH</b>	S.O.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	Non
<b>Point de fusion</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	Non
<b>Point de congélation</b>	N.Dis.	<b>Densité de vapeur</b>	N.Dis. (Air = 1)

<b>Point d'ébullition</b>	N.Dis.	<b>Densité relative</b>	1.2 kg/L (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau.	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	< Acétate de butyle	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	N.Dis.	<b>Viscosité</b>	135 cSt @ 40°C (104°F)
<b>% de volatilité</b>	N.Dis.	<b>Masse moléculaire</b>	S.O.
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter le contact avec les substances incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Bases fortes, acides forts, les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates).
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques

<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50
		Inhalation >5 mg/l/4h Rat CL50
		Peau >5000 mg/kg Lapin DL50
	Distillats d'hydrocarbures lourds et paraffinés (hautement raffiné)	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50
		Inhalation >5 mg/l/4h Rat CL50
		Peau >5000 mg/kg Lapin DL50
	Carbonate de calcium	Ingestion 6450 mg/kg Rat DL50
		Inhalation >3 mg/l/4h Rat CL50
		Peau >2000 mg/kg Rat DL50
	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Ingestion >16000 mg/kg Rat DL50
		Inhalation >1.9 mg/kg Rat CL50
		Peau >5000 mg/kg Lapin DL50
	Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50
		Peau >2000 mg/kg Lapin DL50
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50	
	Inhalation >1.9 mg/kg Rat CL50	
	Peau >5000 mg/kg Lapin DL50	
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Ingestion 1300 mg/kg Rat DL50	
	Peau >2000 mg/kg Lapin DL50	
Sulfure de molybdène	Ingestion >2000 mg/kg Rat DL50	
	Inhalation >2820 mg/l/4h Rat CL50	
	Peau >2000 mg/kg Rat DL50	
<b>Voies d'exposition</b>	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	

<b>probables</b>	
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<b>Voie oculaire</b> Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Irritation des yeux, Lapin : le Dodécylbenzènesulfonate de calcium (CAS no 26264-06-2) est sévèrement irritant (OCDE 405). L'acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium (CAS no 70024-69-0) est irritant. Les acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium (CAS no 61789-86-4) sont irritants.
	<b>Voie cutanée</b> Peut causer des rougeurs et une légère irritation de la peau. Irritation de la peau, Lapin : le dodécylbenzènesulfonate de calcium (CAS no 26264-06-2) est modérément irritant. L'acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium (CAS no 70024-69-0) est irritant. Les acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium (CAS no 61789-86-4) sont irritants.
	<b>Voie respiratoire</b> De manière générale, travailler proprement et suivre les mesures de précaution de base minimisera grandement les risques d'exposition nocive à ce produit dans des conditions normales d'utilisation.
	<b>Voie orale</b> Faible degré de toxicité aiguë. Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements.
	<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b> Les sels calcium des acides benzènesulfonique, dérivés alkyles et des acides sulfoniques de pétrole sont des agents sensibilisant de la peau selon le test Beuhler (Cochon d'inde, OCDE 406). Les acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium (CAS no 61789-86-4) ont démontrés des résultats équivoques de sensibilisation de la peau humaine. Ce produit n'est pas un sensibilisant respiratoire.
	<b>Classification CIRC / NTP</b> Aucun ingrédient n'est répertorié.
	<b>Cancérogénicité</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
	<b>Mutagène</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.
	<b>Toxicité sur la reproduction</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.
	<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b> Aucun organe cible n'a été répertorié.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b> Aucun organe cible n'a été répertorié.	
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation (aérosol/brouillard) du mélange a été calculée comme étant supérieure à 5 mg/L/4h. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	Poisson - Pimephales Promelas [Statique] CL50 >100 mg/L; 96h (CAS no 64741-88-4) Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 >100 mg/L; 96h (CAS no 61789-86-4) Poissons divers CL50 >100 mg/L ; 96h (CAS no 70024-69-0) Poissons divers CL50 20 mg/L; 96h (CAS no 26264-06-2) Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 2.2 mg/L; 48h (CAS no 26264-06-2)
<b>Persistance</b>	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement aquatique.
<b>Dégradabilité</b>	L'huile de base lubrifiante est biodégradée entre 2 à 4% en 28 jours. Par conséquent, elle ne peut pas être

	considéré comme facilement biodégradable (OCDE 301B). Les ingrédients des sels de calcium d'alkylsulfonates ne sont pas facilement biodégradables (<10% en 28 jours). Le Dodécylbenzènesulfonate de calcium (CAS no 26264-06-2) devrait être biodégradable (>70% en 28 jours).
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	L'huile de base lubrifiante a des valeurs de Log K <sub>ow</sub> entre 5 à 25. Le facteur de bioconcentration (FBC) de l'huile est entre 0.9 à 750000. Ces valeurs indiquent un degré de bioaccumulation élevé. Le potentiel de bioaccumulation des sels de calcium d'alkylsulfonates est faible. Log K <sub>ow</sub> >6 et Potentiel de bioconcentration (FBC) estimé de 71 pour l'acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium (CAS no 70024-69-0). Potentiel de bioconcentration (FBC) estimé de 71 pour l'acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium (CAS no 61789-86-4). Log K <sub>ow</sub> estimé de 6.7 pour le Dodécylbenzènesulfonate de calcium (CAS no 26264-06-2).
<b>Mobilité dans le sol</b>	Ce produit est stable dans l'eau et peut en être séparé mécaniquement. L'huile de base lubrifiante est susceptible d'avoir des valeurs K <sub>oc</sub> élevées (>5000), indiquant un degré élevé d'absorption à la matière organique dans les sols. Alors, les composants présenteront une faible mobilité et certains seront essentiellement immobiles dans le sol.
<b>Autres effets nocifs</b>	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

### 13. Données sur l'élimination

<b>Contenant</b> 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les huiles non utilisées ou usées peuvent être retraitées (recyclées) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	---

### 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
<b>Dangers environnementaux</b>	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Aucune information supplémentaire.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)</b>	
<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	Non réglementé
<b>Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>Guide des mesures d'urgence 2016</b>	
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
<b>Classification</b>	Non réglementé
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
<b>Classification</b>	Non réglementé
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

## 15. Informations sur la réglementation

### CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4		X		
Distillats d'hydrocarbures lourds et paraffinés (hautement raffiné)	64742-65-0		X		
Carbonate de calcium	471-34-1		X		
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	68584-23-6		X		
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2		X		
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4		X		
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0		X		
Sulfure de molybdène	1317-33-5		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances

- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances

- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	X								
Distillats d'hydrocarbures lourds et paraffinés (hautement raffiné)	64742-65-0	X								
Carbonate de calcium	471-34-1	X								
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	68584-23-6	X								
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2	X	X						X	
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	X								
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	X								
Sulfure de molybdène	1317-33-5	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act

- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances

- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals

- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances

- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant

- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants

- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention

- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances

- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

### Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

**Autres réglementations**



## 16. Autres informations

**Date (AAAA-MM-JJ)**

AEROCHEM Inc. 2020-03-03

**Version**

03

**Autres informations**

**RÉFÉRENCES :**

- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <https://haz-map.com/>
- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>
- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html>
- Bases de données, Institut National de Recherche et de Sécurité, <http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd.html>

DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :  
2016-01-29.

CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 :  
sections 2 et 3.

DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :  
2019-07-31.

CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 :  
section 1.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

**Produit par**



Une vision globale de la  
prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.